

Plan COVID

Passeport-Vacances 2021

1. Participation aux activités :

Les enfants ayant de la fièvre (plus de 38.5) ne sont **PAS AUTORISÉS** à participer aux activités. Leurs parents doivent prendre contact avec leur pédiatre et suivre ses conseils. Idem pour les accompagnants.

2. Hygiène :

Les règles d'hygiène des mains, d'hygiène générale et de conduite sont prioritaires et doivent être appliquées par les enfants, les accompagnants et les donneurs d'activités : se laver régulièrement les mains, s'essuyer les mains avec du papier à usage unique, se saluer sans serrer la main, ne pas partager de la nourriture et des boissons.

Les enfants se lavent les mains en arrivant dans les salles de cours (salle de bricolage + salle communale + salle 18 + cuisine) ainsi qu'à la fin de l'activité. Du savon, des serviettes en papier, du désinfectant sont à leur disposition. Pour les activités dans les salles de gymnastique du désinfectant sera à leur disposition. Ils devront se désinfecter les mains à l'extérieur de la salle de gym car le désinfectant provoque des tâches sur le sol des salles de gym.

Les locaux seront régulièrement aérés durant les activités.

3. Accompagnants :

Pour toutes les activités à l'intérieur et dans un endroit public, le passe COVID est obligatoire (Laser game, Lasered, Musée olympique, Voler comme Peter Pan, Musée Cailler, etc...).

Pour les activités en intérieur et dans un endroit privé, le port du masque pour tous les accompagnants est obligatoire.

4. Transports en bus

Lors des transports en bus, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 12 ans et pour les adultes accompagnants. A chaque départ de bus à Rolle et sur le lieu de l'activité, les enfants et accompagnants doivent se désinfecter les mains avant de monter dans le bus. Du désinfectant sera mis à disposition.

5. Les enfants se rendent dans la mesure du possible seuls au lieu de rendez-vous. Si un parent accompagne son enfant ou vient le chercher à la fin de l'activité, **prière de ne pas entrer dans les bâtiments.**

6. Tous les clubs de sport et autres sociétés appliquent de plus leur propre règlement COVID.

7. Nous tenons une liste de tous les participants aux activités, ce qui nous permet d'effectuer rapidement et efficacement un traçage de contacts en cas de besoin.

8. Mme Dominique Perren a été désignée comme déléguée coronavirus. En cas de questions, vous pouvez la contacter directement au 079 561 17 78 ou à l'adresse pvrolle@gmail.com.

Si votre enfant présente des symptômes et que ces symptômes sont confirmés par un pédiatre, merci de l'aviser immédiatement afin que nous activions notre cellule de crise.

Rolle, le 5 octobre 2021.

Ce plan COVID a été approuvé par la police municipale de Rolle.